Fiche de données de sécurité

Copyright,2024, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

Référence FDS:	06-7025-7	**Numéro de version:**	9.01
Date de révision:	18/12/2024	**Annule et remplace la version du :**	24/06/2024

Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement REACH n° 1907/2006 et à ses modifications.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:
3M™ Adhesive 847 HS

Numéros d'identification de produit
FS-9100-1445-5

7000079843

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:
Adhésif pour caoutchouc

1.3. Details du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE:	3M France 1 PARVIS DE L'INNOVATION CS 20203 95006 CERGY PONTOISE CEDEX
Téléphone:	01 30 31 61 61
E-mail:	tfr@mmm.com
Site internet	htpp://3m.quickfds.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:
Téléphone ORFILA: 01.45.42.59.59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:
Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Les classifications santé et environnement de ce matériau ont été établies en utilisant la méthode de calcul, sauf si des données de tests sont disponibles ou si la forme physique affecte la classification. Les classifications fondées sur des données de tests ou sur la forme physique sont notées ci-dessous, le cas échéant.

CLASSIFICATION:
Liquide inflammable, Catégorie 2 - Liq. Inflamm. 2; H225
Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 1 - Eye Dam. 1; H318

Sensibilisation de la peau, Catégorie 1 - Sens. pour la peau 1; H317
Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition unique, catégorie 3 - STOT SE 3; H336

Dangereux pour l'environnement aquatique (chronique), Catégorie 3 - Aquat. Chron. 3; H412

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

2.2. Eléments de l'étiquette
Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

MENTION D'AVERTISSEMENT:
DANGER.

Symboles :
SGH02 (Flame) |SGH05 (Corrosion)SGH07 (Point d'exclamation)

Pictogrammes

Ingrédients :

Ingrédient	Numéro CAS	EC No.	% par poids
Acétone	67-64-1	200-662-2	30 - 60
COLOPHANE TRAITEE AU FUMARATE	65997-04-8	266-040-8	< 10

MENTIONS DE DANGER:

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

MENTIONS DE MISE EN GARDE

Prévention:

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P261A	Eviter de respirer les vapeurs.
P280B	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention ::

P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

AUTRES INFORMATIONS:

Dangers supplémentaires (statements):

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Contient 9% de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

2.3 .Autres dangers

Contient une substance identifiée comme un perturbateur endocrinien dans la liste établie conformément à l'article 59 (1) de REACH
Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances
Ne s'applique pas.

3.2. Mélanges

Ingrédient	Identifiant(s)	%	Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]
Acétone	(N° CAS) 67-64-1 (N° CE) 200-662-2 (N° REACH) 01-2119471330-49	30 - 60	Liq. inflam. 2, H225 Irr. des yeux 2, H319 STOT SE 3, H336 EUH066
Polymère Acrylonitrile-Butadiène	(N° CAS) 9003-18-3	10 - 30	Substance non classée comme dangereuse
COLOPHANE TRAITEE AU FUMARATE	(N° CAS) 65997-04-8 (N° CE) 266-040-8	< 10	Lésions oculaires 1, H318 Sens. de la peau 1A, H317 Tox. aquatique chronique 4, H413
Esters glycériques de colophane	(N° CAS) 8050-31-5 (N° CE) 232-482-5	< 10	Substance non classée comme dangereuse
Résine phénol-formaldéhyde	Confidentiel	< 10	Substance non classée comme dangereuse
Acide salicylique	(N° CAS) 69-72-7 (N° CE) 200-712-3 (N° REACH) 01-2119486984-17	< 3	Tox. aigüe 4, H302 Lésions oculaires 1, H318 Repr. 2, H361d
Oxyde de zinc	(N° CAS) 1314-13-2 (N° CE) 215-222-5 (N° REACH) 01-2119463881-32	< 3	Aquatique aigüe 1, H400,M=1 Tox. aquatique chronique 1, H410,M=1
4-tert-Butylphénol	(N° CAS) 98-54-4 (N° CE) 202-679-0 (N° REACH) 01-2119489419-21	< 0,5	Irr. de la peau 2, H315 Lésions oculaires 1, H318 Repr. 2, H361f Tox. aquatique chronique 1, H410,M=1

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours:

Inhalation:
Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau:
Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si les signes et les symptômes se développent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:
Laver les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si celà est facile à faire. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion:
Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:
Les symptômes et effets les plus importants basés sur la classification CLP comprennent:
Réaction cutanée allergique (rougeur, gonflement, cloques et démangeaisons). Dégraissage cutané (rougeurs localisées, démangeaisons, dessèchement et gerçures de la peau). Lésions oculaires graves (opacité de la cornée, douleur intense, larmoiement, ulcérations et altération ou perte de vision significatives). Dépression du système nerveux central (maux de tête, étourdissements, somnolence, incoordination, nausées, troubles de l'élocution, étourdissements et perte de conscience).

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:
Non applicable.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:
En cas d'incendie: Utiliser un agent de lutte adapté pour les liquides et les matières inflammables tel qu'un agent chimique sec ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:
Les conteneurs exposés au feu peuvent accumuler une pression et exploser.

Décomposition dangereuse ou sous-produits

Substance	Condition
Aldéhydes	Pendant la combustion.
Hydrocarbures	Pendant la combustion.
Monoxyde de carbone	Pendant la combustion.
Dioxyde de carbone	Pendant la combustion.
Cyanure d'hydrogène	Pendant la combustion.
Cétones.	Pendant la combustion.
Oxydes d'azote.	Pendant la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers:
L'eau n'est pas un moyen d'extinction efficace. Cependant, on peut l'utiliser pour éviter l'échauffement des récipients et surfaces exposés au feu et éviter les ruptures par explosion. Portez un vêtement de protection intégral comprenant : casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque, tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:
Évacuer la zone. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Ventiler la zone. En cas déversement important dans des zones confinées,

apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Attention! Un moteur peut être une source d'ignition et pourrait provoquer des gaz ou vapeurs inflammables, dans la zone de déversement, et brûler ou exploser. Reportez-vous aux autres sections de cette FDS pour l'information concernant les risques physiques et de la santé, de protection respiratoire, ventilation et équipement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:
Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. En cas de renversements importants, couvrir les évacuations et construire des digues pour éviter l'écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Contenir le renversement. Couvrir la zone de déversement avec une mousse d'extinction d'incendie Couvrir avec un matériau absorbant inorganique. N'oubliez pas, ajouter un matériau absorbant ne supprime pas le danger physique, la santé ou le danger pour l'environnement. Ramasser en utilisant des outils anti-déflagrants. Mettre dans un récipient métallique. Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par des personnes compétentes. Ventiler la zone. Lire et suivre les précautions d'emploi sur l'étiquette et la fiche de sécurité du solvant. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux règlementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

6.4. Références à d'autres sections:
Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:
Pour usage industriel/professionnel seulement. Pas pour la vente au consommateur ou l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques Eviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. Nettoyer les vêtements souillés avant réemploi. Éviter tout contact avec des agents oxydants (par exemple: Chlore, l'acide chromique, etc) Porter des chaussures anti-statiques ou correctement mises à la terre. Utiliser l'équipement de protection individuel requis (p.e. des gants, des masques de respiration,...) Pour diminuer le risque d'ignition, déterminer les classifications électriques applicables pour le procédé utilisant ce produit et sélectionner un équipement de ventilation extractive locale spécifique pour éviter l'accumulation de vapeurs inflammables. Mise à la terre/liaison équipotentille du récipient et du matériel de réception si le produit a une volatilité telle qu'il puisse se former une atmosphère dangereuse.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:
Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker à l'écart de la chaleur. Stocker à l'écart des acides. Stocker à l'écart des agents oxydants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):
Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition:

Limites d'exposition professionnelle
Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient	Numéro CAS	Agence:	Type de limite	Informations complémentaires:
Oxyde de zinc	1314-13-2	VLEPs France	VLEP (poussières - 8 heures):	

			4 mg/m3; VLEP (fumées - 8 heures): 0.9 mg/m3
Acétone	67-64-1	VLEPs France	VLEP (8 heures) contraignante: 1210 mg/m3 (500 ppm); VLCT (15 minutes) contraignante: 2420 mg/m3 (1000 ppm).

VLEPs France : France. Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle (VLEP) aux agents chimiques en France (INRS, ED 984)
VLEP
Valeurs limites de moyenne d''exposition
/

Valeurs limites biologiques

Ingrédient	Numéro CAS	Agence:	Paramètre	Milieu	Moment de prélevement	Valeur	Mentions additionnelles
Acétone	67-64-1	IBE France	Acétone	Urine	EOS	100 mg/l	

IBE France : France: Indicateurs Biologiques d'Exposition (IBE) , INRS (ND 2065)
EOS : En fin de poste

Niveaux dérivés sans effet (DNEL)

Ingrédient	Produit de dégradation	Population	Type d'exposition humaine	DNEL
Acide salicylique		Employé	Cutané, exposition à long terme (8 heures), effets sytémiques	2 mg/kg bw/d
Acide salicylique		Employé	Exposition à long terme (8h) par inhalation; Les effets locaux	1 mg/m3
Acide salicylique		Employé	Inhalation, exposition à long terme (8 heures), effets systémiques	16 mg/m3
Acide salicylique		Employé	Inhalation, exposition à court terme, effets locales	3 mg/m3
Oxyde de zinc		Employé	Cutané, exposition à long terme (8 heures), effets locaux	622 mg/cm2
Oxyde de zinc		Employé	Exposition à court terme par voie cutanée; Les effets locaux	6 223 mg/cm2
Oxyde de zinc		Employé	Exposition à long terme (8h) par inhalation; Les effets locaux	1,2 mg/m3
Oxyde de zinc		Employé	Inhalation, exposition à court terme, effets locales	6,2 mg/m3
Oxyde de zinc		Employé	Oral, Exposition court terme, Effets locaux	62,2 mg/kg bw/d
Acétone		Employé	Cutané, exposition à long terme (8 heures), effets sytémiques	186 mg/kg bw/d
Acétone		Employé	Inhalation, exposition à long terme (8 heures), effets systémiques	1 210 mg/m3
Acétone		Employé	Inhalation, exposition à court terme, effets locales	2 420 mg/m3

Concentrations prévisibles sans effet (PNEC)

Ingrédient	Produit de dégradation	Compartiment	PNEC
Acide salicylique		Sol agricole	0,17 mg/kg d.w.
Acide salicylique		Eau	0,2 mg/l
Acide salicylique		Sédiments de l'eau	1,42 mg/kg d.w.
Acide salicylique		Eau de mer	0,02 mg/l
Acide salicylique		Sédiments de l'eau de mer	0,14 mg/kg d.w.
Acide salicylique		Usine de traitement des eaux d'égout	162 mg/l
Oxyde de zinc		Sol agricole	44,3 mg/kg d.w.
Oxyde de zinc		Eau	0,0256 mg/l
Oxyde de zinc		Sédiments de l'eau	146 mg/kg d.w.
Oxyde de zinc		Eau de mer	0,0076 mg/l
Oxyde de zinc		Sédiments de l'eau de mer	70,3 mg/kg d.w.
Oxyde de zinc		Usine de traitement des eaux d'égout	0,0647 mg/l
Acétone		Sol agricole	29,5 mg/kg d.w.
Acétone		Eau	10,6 mg/l
Acétone		Sédiments de l'eau	30,4 mg/kg d.w.
Acétone		Rejets intermittants dans l'eau	21 mg/l
Acétone		Eau de mer	1,06 mg/l
Acétone		Sédiments de l'eau de mer	3,04 mg/kg d.w.
Acétone		Usine de traitement des eaux d'égout	100 mg/l

Les procédures de surveillance recommandées: Les informations sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenues auprès de l'Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS).

8.2. Contrôles de l'exposition:

De plus, se référer à l'annexe pour plus d'information.

8.2.1. Contrôles techniques appropriés
Utiliser un équipement de ventilation anti-explosion. Utiliser une ventilation générale et/ou une ventilation extractive locale pour maintenir les expositions à l'air en dessous des valeurs limites d'exposition et/ou contrôler la poussière / fumées /gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser une protection respiratoire.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage:

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:
Ecran total.
Lunettes de protection ouvertes.

Normes applicables / Standards
Utiliser une protection des yeux et du visage conforme à la norme EN 166

Protection de la peau/la main
Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser des gants et/ou des habits de protection pour éviter le contact avec la peau. Consulter le fabricant de gants et/ou d'habits de protection pour sélectionner les matériaux appropriés. Les gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de polymère stratifié pour améliorer la dextérité. Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés:

Matériel	Epaisseur (mm)	Temps de pénétration
Polymère laminé	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

Normes applicables / Standards
Utiliser des gants testés conformément à l'EN 374.

Si le produit est utilisé dans des conditions de forte exposition (exemple pulvérisations, risque élevé d'éclaboussures, etc etc), l'utilisation d'une combinaison de protection peut s'avérer nécessaire. Choisissez et utilisez une protection du corps pour éviter le contact basé sur les résultats d'une évaluation de l'exposition. Le matériau de vêtements de protection suivant(s) est recommandé: Tablier - polymère stratifié

Protection respiratoire:

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:
Demi-masque respiratoire ou masque complet pour des vapeurs organiques et particules
Les cartouches à vapeur organique peuvent avoir une durée de vie courte.

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

Normes applicables / Standards
Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136: Filtres types A &P

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement
Se référer à l'annexe

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Etat physique:	Liquide
Aspect physique spécifique::	Sirop brun
Couleur	Marron
Odeur	Acétone
Valeur de seuil d'odeur	*Pas de données de tests disponibles.*
Point de fusion / point de congélation	*Pas de données de tests disponibles.*
Point/intervalle d'ébullition:	55,8 - 56,5 °C [*Conditions:*Point d'ébullition de l'acétone]
Inflammabilité	Liquide inflammable : Cat. 2
Limites d'inflammabilité (LEL)	2,1 % en volume [*Conditions:*Basé sur l'acétone.]
Limites d'inflammabilité (UEL)	13 % en volume [*Conditions:*Basé sur l'acétone.]
Point d'éclair:	-17 °C [*Méthode de test:*Coupe fermée]
Température d'inflammation spontanée	540 °C [*Conditions:*Basé sur l'acétone.]
Température de décomposition	*Pas de données de tests disponibles.*
pH	*la substance / le mélange n'est pas soluble (dans l'eau)*
Viscosité cinématique	7 000 mm²/s
Hydrosolubilité	Légère (moins de 10 %)

Solubilité (non-eau)	*Pas de données de tests disponibles.*
Coefficient de partage n-octanol / eau	*Pas de données de tests disponibles.*
Pression de vapeur	24,7 kPa [@ 20 °C] [*Conditions:*Basé sur l'acétone.]
Densité	*Pas de données de tests disponibles.*
Densité relative	0,89 - 0,95 [*Réf. Standard :*Eau = 1]
Densité de vapeur relative	[*Réf. Standard :*Air=1]*Pas de données de tests disponibles.*
Caractéristiques des particules	*Non applicable.*

9.2. Autres informations:

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Composés Organiques Volatils *Pas de données de tests disponibles.*
Taux d'évaporation: *Pas de données de tests disponibles.*
Masse moléculaire: *Pas de données de tests disponibles.*

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:
Ce produit peut être réactif avec certains agents sous certaines conditions - voir les autres rubriques de cette section.

10.2 Stabilité chimique:
Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:
Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:
Chaleur.
étincelles et / ou flammes

10.5 Matériaux à éviter:
Agents oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux:

Substance	Condition
Non applicable	

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations ci-dessous peuvent ne pas être en accord avec la classification européenne du produit en section 2 et/ou la classification des ingrédients en section 3 si une classification pour des ingrédients spécifiques est prescrite par une autorité compétente. De plus, les déclarations et données indiquées en section 11 sont fondées sur les règles de calcul du SGH des nation unies et les classifications qui en dérivent à partir des évaluations des risques internes.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n ° 1272/2008

Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:
Irritation de l'appareil respiratoire : les signes et symptômes peuvent inclure toux, écoulement nasal, maux de tête, éternuements,douleur nasale et maux de gorge. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Contact avec la peau:
Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer un dégraissage cutané avec des signes / symptômes qui peuvent inclure des rougeurs localisées, des démangeaisons, un dessèchement et des gerçures de la peau. Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptômes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons.

Contact avec les yeux:
Brûlure oculaire d'origine chimique (corrosion chimique): les symptômes peuvent inclure opacité de la cornée, brûlures chimiques, douleurs, larmoiements, ulcérations, diminution ou perte de la vision.

Ingestion:
Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Autres effets de santé:

Une exposition unique peut provoquer des effets sur l'organe cible:
Dépression du système nerveux central: les symptômes peuvent inclure maux de tête, vertiges, somnolence, manque de coordination, nausées, ralentissement des réflexes, troubles de la parole, étourdissements et évanouissement.

Toxicité pour la reproduction / le développement
Contient un produit chimique ou des produits chimiques qui peuvent causer des malformations congénitales ou d'autres anomalies de la reproduction.

Données toxicologiques
Si un composant est listé en section 3 mais n'apparait pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aigüe

Nom	Route	Organismes	Valeur
Produit	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé.5 000 mg/kg
Acétone	Cutané	Lapin	LD50 > 15 688 mg/kg
Acétone	Inhalation - Vapeur (4 heures)	Rat	LC50 76 mg/l
Acétone	Ingestion	Rat	LD50 5 800 mg/kg
Polymère Acrylonitrile-Butadiène	Cutané	Lapin	LD50 > 15 000 mg/kg
Polymère Acrylonitrile-Butadiène	Ingestion	Rat	LD50 > 30 000 mg/kg
Esters glycériques de colophane	Cutané	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg
COLOPHANE TRAITEE AU FUMARATE	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
COLOPHANE TRAITEE AU FUMARATE	Ingestion	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Esters glycériques de colophane	Ingestion	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Résine phénol-formaldéhyde	Cutané		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Résine phénol-formaldéhyde	Ingestion	Rat	LD50 5 660 mg/kg
Acide salicylique	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Acide salicylique	Ingestion	Rat	LD50 891 mg/kg
Oxyde de zinc	Cutané		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Oxyde de zinc	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 5,7 mg/l
Oxyde de zinc	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
4-tert-Butylphénol	Cutané	Lapin	LD50 2 318 mg/kg

4-tert-Butylphénol	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 5,6 mg/l
4-tert-Butylphénol	Ingestion	Rat	LD50 4 000 mg/kg

TAE = Toxicité Aigüe Estimée

Corrosion / irritation cutanée

Nom	Organismes	Valeur
Acétone	Souris	Irritation minimale.
Polymère Acrylonitrile-Butadiène	Jugement professionnel	Aucune irritation significative
COLOPHANE TRAITEE AU FUMARATE	Lapin	Aucune irritation significative
Esters glycériques de colophane	Lapin	Irritation minimale.
Acide salicylique	Lapin	Aucune irritation significative
Oxyde de zinc	Homme et animal	Aucune irritation significative
4-tert-Butylphénol	Lapin	Irritant

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Nom	Organismes	Valeur
Acétone	Lapin	Irritant sévère
Polymère Acrylonitrile-Butadiène	Jugement professionnel	Aucune irritation significative
COLOPHANE TRAITEE AU FUMARATE	Lapin	Corrosif
Esters glycériques de colophane	Lapin	Moyennement irritant
Acide salicylique	Lapin	Corrosif
Oxyde de zinc	Lapin	Moyennement irritant
4-tert-Butylphénol	Lapin	Corrosif

Sensibilisation de la peau

Nom	Organismes	Valeur
COLOPHANE TRAITEE AU FUMARATE	Souris	Sensibilisant
Esters glycériques de colophane	Cochon d'Inde	Non-classifié
Résine phénol-formaldéhyde	Humain	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Acide salicylique	Souris	Non-classifié
Oxyde de zinc	Cochon d'Inde	Non-classifié
4-tert-Butylphénol	Homme et animal	Non-classifié

Photosensibilisation

Nom	Organismes	Valeur
Acide salicylique	Souris	Non sensibilisant

Sensibilisation des voies respiratoires

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Mutagénicité cellules germinales

Nom	Route	Valeur

Acétone	In vivo	Non mutagène
Acétone	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
COLOPHANE TRAITEE AU FUMARATE	In vitro	Non mutagène
Esters glycériques de colophane	In vitro	Non mutagène
Acide salicylique	In vitro	Non mutagène
Acide salicylique	In vivo	Non mutagène
Oxyde de zinc	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Oxyde de zinc	In vivo	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
4-tert-Butylphénol	In vitro	Non mutagène

Cancérogénicité

Nom	Route	Organismes	Valeur
Acétone	Non spécifié	Multiples espèces animales.	Non-cancérogène
4-tert-Butylphénol	Ingestion	Multiples espèces animales.	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

Toxicité pour la reproduction

Effets sur la reproduction et / ou sur le développement

Nom	Route	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Acétone	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 1 700 mg/kg/jour	13 semaines
Acétone	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 5,2 mg/l	Pendant l'organogenèse
COLOPHANE TRAITEE AU FUMARATE	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 450 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
COLOPHANE TRAITEE AU FUMARATE	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 650 mg/kg/jour	28 jours
COLOPHANE TRAITEE AU FUMARATE	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 370 mg/kg/jour	Pendant la grossesse
Acide salicylique	Ingestion	Toxique pour le développement	Rat	NOAEL 75 mg/kg/jour	Pendant l'organogenèse
Oxyde de zinc	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité et/ou le développement	Multiples espèces animales.	NOAEL 125 mg/kg/jour	avant l'accouplement et pendant la gestation
4-tert-Butylphénol	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 600 mg/kg/jour	2 génération
4-tert-Butylphénol	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 70 mg/kg/jour	2 génération
4-tert-Butylphénol	Ingestion	Toxique pour la reproduction des femelles	Rat	NOAEL 200 mg/kg/jour	2 génération

Organe(s) cible(s)

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition

Acétone	Inhalation	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Humain	NOAEL Non disponible	
Acétone	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Humain	NOAEL Non disponible	
Acétone	Inhalation	système immunitaire	Non-classifié	Humain	NOAEL 1,19 mg/l	6 heures
Acétone	Inhalation	Foie	Non-classifié	Cochon d'Inde	NOAEL Non disponible	
Acétone	Ingestion	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Humain	NOAEL Non disponible	empoisonnement et / ou abus
COLOPHANE TRAITEE AU FUMARATE	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Risques pour la santé similaires	NOAEL Non disponible	
4-tert-Butylphénol	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Peut provoquer une irritation respiratoire.	Rat	LOAEL 5,6 mg/l	4 heures

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Acétone	Cutané	des yeux	Non-classifié	Cochon d'Inde	NOAEL Non disponible	3 semaines
Acétone	Inhalation	système hématopoïétique	Non-classifié	Humain	NOAEL 3 mg/l	6 semaines
Acétone	Inhalation	système immunitaire	Non-classifié	Humain	NOAEL 1,19 mg/l	6 jours
Acétone	Inhalation	Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Cochon d'Inde	NOAEL 119 mg/l	Pas disponible
Acétone	Inhalation	Coeur | Foie	Non-classifié	Rat	NOAEL 45 mg/l	8 semaines
Acétone	Ingestion	Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 900 mg/kg/jour	13 semaines
Acétone	Ingestion	Coeur	Non-classifié	Rat	NOAEL 2 500 mg/kg/jour	13 semaines
Acétone	Ingestion	système hématopoïétique	Non-classifié	Rat	NOAEL 200 mg/kg/jour	13 semaines
Acétone	Ingestion	Foie	Non-classifié	Souris	NOAEL 3 896 mg/kg/jour	14 jours
Acétone	Ingestion	des yeux	Non-classifié	Rat	NOAEL 3 400 mg/kg/jour	13 semaines
Acétone	Ingestion	Système respiratoire	Non-classifié	Rat	NOAEL 2 500 mg/kg/jour	13 semaines
Acétone	Ingestion	muscles	Non-classifié	Rat	NOAEL 2 500 mg/kg	13 semaines
Acétone	Ingestion	la peau | os, dents, ongles et / ou les cheveux	Non-classifié	Souris	NOAEL 11 298 mg/kg/jour	13 semaines
COLOPHANE TRAITEE AU FUMARATE	Ingestion	Système endocrine | système immunitaire	Non-classifié	Rat	NOAEL 450 mg/kg/jour	53 jours
COLOPHANE TRAITEE AU FUMARATE	Ingestion	Système nerveux | des yeux	Non-classifié	Rat	NOAEL 705 mg/kg/jour	90 jours
COLOPHANE TRAITEE AU FUMARATE	Ingestion	tractus gastro-intestinal | système hématopoïétique | Rénale et / ou de la vessie | Système respiratoire	Non-classifié	Rat	NOAEL 450 mg/kg/jour	53 jours

Esters glycériques de colophane	Ingestion	Foie | Coeur | la peau | Système endocrine | os, dents, ongles et / ou les cheveux | sang | moelle osseuse | système hématopoïétique | système immunitaire | muscles | Système nerveux | des yeux | Rénale et / ou de la vessie | Système respiratoire	Non-classifié	Rat	NOAEL 5 000 mg/kg/jour	90 jours
Acide salicylique	Ingestion	Foie	Non-classifié	Rat	NOAEL 500 mg/kg/jour	3 jours
Oxyde de zinc	Ingestion	Système nerveux	Non-classifié	Rat	NOAEL 600 mg/kg/jour	10 jours
Oxyde de zinc	Ingestion	Système endocrine | système hématopoïétique | Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Autres	NOAEL 500 mg/kg/jour	6 Mois
4-tert-Butylphénol	Ingestion	Système endocrine | Foie | Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 600 mg/kg/jour	2 génération
4-tert-Butylphénol	Ingestion	sang	Non-classifié	Rat	NOAEL 200 mg/kg	6 semaines

Danger par aspiration
Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Contacter l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

11.2. Informations sur d'autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

Section 12 : Informations écologiques

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE en section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients en section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données en section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

Matériel	N° CAS	Organisme	Type	Exposition	Test point final	Test résultat
Acétone	67-64-1	Algues ou autres plantes aquatiques	Expérimental	96 heures	EC50	11 493 mg/l
Acétone	67-64-1	Invertébré	Expérimental	24 heures	LC50	2 100 mg/l
Acétone	67-64-1	Truite arc-en-ciel	Expérimental	96 heures	LC50	5 540 mg/l
Acétone	67-64-1	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	1 000 mg/l

Acétone	67-64-1	Bactéries	Expérimental	16 heures	NOEC	1 700 mg/l
Acétone	67-64-1	Ver rouge	Expérimental	48 heures	LC50	>100
Polymère Acrylonitrile-Butadiène	9003-18-3	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A
COLOPHANE TRAITEE AU FUMARATE	65997-04-8	Vairon de Fathead	Expérimental	96 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
COLOPHANE TRAITEE AU FUMARATE	65997-04-8	Algues vertes	Expérimental	72 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
COLOPHANE TRAITEE AU FUMARATE	65997-04-8	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EL50	>100 mg/l
COLOPHANE TRAITEE AU FUMARATE	65997-04-8	Algues vertes	Expérimental	72 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	100 mg/l
COLOPHANE TRAITEE AU FUMARATE	65997-04-8	Boue activée	Composant analogue	3 heures	EC50	>1 000 mg/l
Esters glycériques de colophane	8050-31-5	Algues vertes	Estimé	72 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Esters glycériques de colophane	8050-31-5	Truite arc-en-ciel	Estimé	96 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Esters glycériques de colophane	8050-31-5	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Esters glycériques de colophane	8050-31-5	Algues vertes	Estimé	72 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Résine phénol-formaldéhyde	Confidentiel	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A
Acide salicylique	69-72-7	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	>100 mg/l
Acide salicylique	69-72-7	Medaka	Expérimental	96 heures	LC50	>100 mg/l
Acide salicylique	69-72-7	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	870 mg/l
Acide salicylique	69-72-7	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	10 mg/l
Acide salicylique	69-72-7	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC50	>3 200
Acide salicylique	69-72-7	Bactéries	Expérimental	18 heures	EC10	465
Oxyde de zinc	1314-13-2	Boue activée	Estimé	3 heures	EC50	6,5 mg/l

Oxyde de zinc	1314-13-2	Algues vertes	Estimé	72 heures	EC50	0,052 mg/l
Oxyde de zinc	1314-13-2	Truite arc-en-ciel	Estimé	96 heures	LC50	0,21 mg/l
Oxyde de zinc	1314-13-2	Puce d'eau	Estimé	48 heures	EC50	0,07 mg/l
Oxyde de zinc	1314-13-2	Algues vertes	Estimé	72 heures	NOEC	0,006 mg/l
Oxyde de zinc	1314-13-2	Puce d'eau	Estimé	7 jours	NOEC	0,02 mg/l
4-tert-Butylphénol	98-54-4	Protozoaires ciliés	Expérimental	60 heures	IC50	18,4 mg/l
4-tert-Butylphénol	98-54-4	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC50	14 mg/l
4-tert-Butylphénol	98-54-4	Invertébré	Expérimental	96 heures	LC50	1,9 mg/l
4-tert-Butylphénol	98-54-4	Medaka	Expérimental	96 heures	LC50	5,1 mg/l
4-tert-Butylphénol	98-54-4	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	3,9 mg/l
4-tert-Butylphénol	98-54-4	Vairon de Fathead	Expérimental	128 jours	NOEC	0,01 mg/l
4-tert-Butylphénol	98-54-4	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	0,32 mg/l
4-tert-Butylphénol	98-54-4	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	0,73 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité:

Matériel	N° CAS	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Acétone	67-64-1	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	78 %BOD/ThOD	OCDE 301D
Acétone	67-64-1	Expérimental Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'air)	147 jours (t 1/2)	
Polymère Acrylonitrile-Butadiène	9003-18-3	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
COLOPHANE TRAITEE AU FUMARATE	65997-04-8	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	15 %BOD/ThOD	OCDE 301D
Esters glycériques de colophane	8050-31-5	Expérimental Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	0 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OCDE 301B - Mod. CO2
Résine phénol-formaldéhyde	Confidentiel	Expérimental Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	0 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	
Acide salicylique	69-72-7	Expérimental Biodégradation	14 jours	Demande biologique en oxygène	88.1 %BOD/ThOD	OCDE 301C
Oxyde de zinc	1314-13-2	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
4-tert-Butylphénol	98-54-4	Expérimental Biodégradation	28 jours	Déplétion du carbone organique	98 % Suppression de	Test de dépérissement EC C.4.A. DOC

					carbone organique dissous COD	

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Matériel	CAS N°	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Acétone	67-64-1	Expérimental FBC - Autres		Facteur de bioaccumulation	0.65	
Acétone	67-64-1	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	-0.24	
Polymère Acrylonitrile-Butadiène	9003-18-3	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
COLOPHANE TRAITEE AU FUMARATE	65997-04-8	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	≥4.4	OCDE 117 méthode HPLC log Kow
Esters glycériques de colophane	8050-31-5	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Résine phénol-formaldéhyde	Confidentiel	Estimé Bioconcentratie		Facteur de bioaccumulation	7.4	
Acide salicylique	69-72-7	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	2.26	
Oxyde de zinc	1314-13-2	Expérimental BCF - Poisson	56 jours	Facteur de bioaccumulation	≤217	OECD305-Bioconcentration
4-tert-Butylphénol	98-54-4	Expérimental BCF - Poisson	56 jours	Facteur de bioaccumulation	88	OECD305-Bioconcentration
4-tert-Butylphénol	98-54-4	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	3	OCDE 117 méthode HPLC log Kow

12.4. Mobilité dans le sol:

Matériel	CAS N°	Type de test	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Acétone	67-64-1	Modelé Mobilité dans le sol	Koc	9,7 l/kg	Episuite™
Esters glycériques de colophane	8050-31-5	Estimé Mobilité dans le sol	Koc	>1000 l/kg	Episuite™
Acide salicylique	69-72-7	Modelé Mobilité dans le sol	Koc	<1 l/kg	Episuite™
4-tert-Butylphénol	98-54-4	Modelé Mobilité dans le sol	Koc	840 l/kg	Episuite™

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Ingrédient	Numéro CAS	Informations sur les perturbateurs endocriniens environnementaux
4-tert-Butylphénol	98-54-4	Il a été déterminé que ce produit chimique provoque des effets à long terme chez les poissons, notamment la féminisation des canaux gonadiques chez les poissons mâles et des niveaux élevés de vitellogénine chez les poissons femelles.

12.7. Autres effets indésirables

Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthode de traitement des déchets:
Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale.

Incinérer dans une installation d'incinération de déchets autorisée. Comme une alternative de disposition, utiliser une installation autorisée acceptable à éliminer les déchets. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classées comme dangereuses conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client.Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attibuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agrée.

Code déchets EU (produit tel que vendu)

08 04 09*	Déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.
20 01 27*	Peintures, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	Transport routier (ADR)	**Transport aérien (IATA)**	**Transport maritime (IMDG)**
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	UN1133	UN1133	UN1133
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	ADHESIFS	ADHESIFS	ADHESIFS
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3
14.4 Groupe d'emballage	II	II	II
14.5 Dangers pour l'environnement	Non dangereux pour l'environnement	Ne s'applique pas.	N'est pas un polluant marin
14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température de régulation	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.

Température critique	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Code de classification ADR	F1	Non applicable.	Non applicable.
Code de ségrégation IMDG	Non applicable.	Non applicable.	Aucun

Veuillez prendre contact à l'adresse ou le numéro de téléphone figurant sur la première page de la FDS pour plus d'informations sur le transport / expédition du produit par voie ferroviaire (RID) ou par voies de navigation intérieure (ADN).

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

Statut d'Autorisation selon REACH:
Les substances suivantes contenues dans ce produit pourraient etre ou sont soumises à autorisation selon REACH.

Ingrédient	Numéro CAS
4-tert-Butylphénol	98-54-4

Statut d'Autorisation: listée sur la liste Candidate des substances extrêmement préoccupantes pour autorisation.

Règlement (UE) 2019/1148 (commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs)
Ce produit est réglementé par le Règlement (UE) 2019/1148 : toutes les transactions suspectes, ainsi que les disparitions et vols importants doivent être signalés au point de contact national concerné. Veuillez consulter votre législation locale.

Statut des inventaires
Contacter le fournisseur pour plus d'informations.

DIRECTIVE 2012/18/UE
Catégories de danger Seveso, annexe 1, partie 1

Catégorie de Dangers	Quantité admissible (tonnes) pour l'application de	
	Exigences de niveau inférieur	Exigences de niveau supérieur
P5c LIQUIDES INFLAMMABLES	5000	50000

*Si maintenu à une température supérieure à son point d'ébullition ou si des conditions de traitement particulières, telles qu'une pression élevée ou une température élevée, peuvent créer des risques d'accident majeur, les LIQUIDES INFLAMMABLES P5a ou P5b peuvent s'appliquer

Substances dangereuses désignées Seveso, Annexe 1, Partie 2
Aucun

Règlement (EU) No 649/2012
Aucun produit chimique répertorié

Tableau des maladies professionnelles

43	Affections provoquées par l'aldéhyde formique et ses polymères
84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés

liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools ; glycols, éthers ; diméthylformamide et dimétylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde.

15.2. Evaluation de la Sécurité Chimique
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange. Des évaluations de la sécurité chimique pour les substances contenues peuvent avoir été effectuées par les déclarants des substances conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006, tel que modifié.

16. AUTRES INFORMATIONS

Liste des codes des mentions de dangers H

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H361d	Susceptible de nuire au foetus.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Raison de la révision:
Section 04: Premiers soins - Symptômes et effets (CLP) - L'information a été modifiée.
Section 16 : Tableau à deux colonnes affichant la liste unique des codes H et les phrases pour tous les composants de la matière donnée. - L'information a été modifiée.

Annexe

Titre	
Identification de la substance	Oxyde de zinc; EC No. 215-222-5; Numéro CAS 1314-13-2;
Nom du scénario d'exposition	Formulation
étape du cycle de vie	Formulation ou réemballage
activités participatives	PROC 08a -Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées PROC 08b -Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées PROC 09 -Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) ERC 02 -Formulation dans un mélange
Processus, les tâches et les activités couvertes	Échantillonage ouvert. Transfert de substance / mélange avec des contrôles d'ingénierie dédiés. Transferts sans contrôles, y compris chargement , remplissage, déversement , ensachage.
21 Conditions opérationnelles et des mesures de gestion des risques	
Conditions d'exploitation	**État physique:**Liquide **Conditions générales d'exploitation**

	Exposition continue; Fréquence d'exposition sur le lieu de travail (par employé): 8 heures / jour; Quantité utilisée par application par utilisateur: 50 Tonnes par an;
Mesures de la gestion du risque	Dans les conditions de mise en oeuvre décrites ci-dessus les mesures de la gestion du risque suivantes s'appliquent : **Mesures de la gestion du risque** **Santé humaine** Lunettes - résistant aux produits chimiques; Vêtements de protection / Porter des vêtements de protection appropriés.; Porter des gants résistants chimiquement (testés selon la EN374) et suivre une formation de base pour les employés. Reportez-vous à la section 8 de la fiche de données de sécurité pour la nature de gants spécifiques.; **Environnemental** Traitement de l'eau - incinération des déchets;
Mesures de gestion des déchets	Ne pas rejeter dans les eaux et les sols agricoles; Incinération par des sociétés spécialisées.; Envoyer dans une station d'épuration municipale.;
3. Prévision de l'exposition	
Prévision de l'exposition	Les expositions humaines ne devraient pas dépasser les DNELs, quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place. Les expositions de l'environnement ne doivent pas dépasser les PNECs quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place.

Titre	
Identification de la substance	Acétone; EC No. 200-662-2; Numéro CAS 67-64-1;
Nom du scénario d'exposition	Formulation
étape du cycle de vie	Formulation ou réemballage
activités participatives	PROC 08a -Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées PROC 08b -Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées PROC 09 -Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) ERC 02 -Formulation dans un mélange
Processus, les tâches et les activités couvertes	Échantillonage ouvert. Transfert de substance / mélange avec des contrôles d'ingénierie dédiés. Transferts avec contrôles, y compris chargement , remplissage, déversement , ensachage .
21 Conditions opérationnelles et des mesures de gestion des risques	
Conditions d'exploitation	**État physique:**Liquide **Conditions générales d'exploitation** Présume l'utilisation a plus de 20°C au-dessus de la température ambiante; Durée d'exposition par jour sur le poste de travail (par employé): 8 heures / jour; Usage intérieur avec une ventilation locale extractive;
Mesures de la gestion du risque	Dans les conditions de mise en oeuvre décrites ci-dessus les mesures de la gestion du risque suivantes s'appliquent : **Mesures de la gestion du risque** **Santé humaine** Lunettes - résistant aux produits chimiques; **Environnemental** Non nécessaire;
Mesures de gestion des déchets	Pas de mesure spécifique à l'utilisation pour la gestion des déchet. Se réferer à la

	section 13 de cette FDS.
3. Prévision de l'exposition	
Prévision de l'exposition	Les expositions humaines ne devraient pas dépasser les DNELs, quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place. Les expositions de l'environnement ne doivent pas dépasser les PNECs quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place.

Titre	
Identification de la substance	Acétone; EC No. 200-662-2; Numéro CAS 67-64-1;
Nom du scénario d'exposition	Utilisation industrielle d'adhésifs
étape du cycle de vie	Utiliser dans des sites industriels
activités participatives	PROC 07 -Pulvérisation dans des installations industrielles ERC 04 -Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)
Processus, les tâches et les activités couvertes	Application du produit Pulvérisation de substances/mélanges.
21 Conditions opérationnelles et des mesures de gestion des risques	
Conditions d'exploitation	**État physique:**Liquide **Conditions générales d'exploitation** Présume l'utilisation a plus de 20°C au-dessus de la température ambiante; Durée d'exposition par jour sur le poste de travail (par employé): 8 heures / jour;
Mesures de la gestion du risque	Dans les conditions de mise en oeuvre décrites ci-dessus les mesures de la gestion du risque suivantes s'appliquent : **Mesures de la gestion du risque** **Santé humaine** Masque respiratoire filtrant complet; Lunettes - résistant aux produits chimiques; Appareil de protection respiratoire à purification d'air , demi-masque.; **Environnemental** Non nécessaire;
Mesures de gestion des déchets	Pas de mesure spécifique à l'utilisation pour la gestion des déchet. Se réferer à la section 13 de cette FDS.
3. Prévision de l'exposition	
Prévision de l'exposition	Les expositions humaines ne devraient pas dépasser les DNELs, quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place. Les expositions de l'environnement ne doivent pas dépasser les PNECs quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place.

Titre	
Identification de la substance	Acétone; EC No. 200-662-2; Numéro CAS 67-64-1;
Nom du scénario d'exposition	Utilisation industrielle d'adhésifs
étape du cycle de vie	Utiliser dans des sites industriels
activités participatives	PROC 10 -Application au rouleau ou au pinceau ERC 04 -Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)
Processus, les tâches et les activités couvertes	Application of product with a roller or brush.
21 Conditions opérationnelles et des mesures de gestion des risques	
Conditions d'exploitation	**État physique:**Liquide **Conditions générales d'exploitation**

	Présume l'utilisation a plus de 20°C au-dessus de la température ambiante; Durée d'exposition par jour sur le poste de travail (par employé): 8 heures / jour;
Mesures de la gestion du risque	Dans les conditions de mise en oeuvre décrites ci-dessus les mesures de la gestion du risque suivantes s'appliquent : **Mesures de la gestion du risque** **Santé humaine** Lunettes - résistant aux produits chimiques; **Environnemental** Non nécessaire;
Mesures de gestion des déchets	Pas de mesure spécifique à l'utilisation pour la gestion des déchet. Se réferer à la section 13 de cette FDS.
3. Prévision de l'exposition	
Prévision de l'exposition	Les expositions humaines ne devraient pas dépasser les DNELs, quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place. Les expositions de l'environnement ne doivent pas dépasser les PNECs quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place.

Titre	
Identification de la substance	Oxyde de zinc; EC No. 215-222-5; Numéro CAS 1314-13-2;
Nom du scénario d'exposition	Utilisation industrielle d'adhésifs
étape du cycle de vie	Utiliser dans des sites industriels
activités participatives	PROC 07 -Pulvérisation dans des installations industrielles ERC 06d -Utilisation de régulateurs de processus réactifs dans les processus de polymérisation sur les sites industriels (qu'ils soient ou non inclus dans/sur l'article)
Processus, les tâches et les activités couvertes	Peut etre appliqué au rouleau ou par pulvérisation.
21 Conditions opérationnelles et des mesures de gestion des risques	
Conditions d'exploitation	**État physique:**Liquide **Conditions générales d'exploitation** Exposition continue; Fréquence d'exposition sur le lieu de travail (par employé): 8 heures / jour; Quantité utilisée par application par utilisateur: 50 Tonnes par an;
Mesures de la gestion du risque	Dans les conditions de mise en oeuvre décrites ci-dessus les mesures de la gestion du risque suivantes s'appliquent : **Mesures de la gestion du risque** **Santé humaine** Lunettes - résistant aux produits chimiques; Vêtements de protection / Porter des vêtements de protection appropriés.; Gants de protection - résistants aux produits chimiques. Reportez-vous à la section 8 de la fiche de données de sécurité pour la nature de gants spécifiques.; **Environnemental** Non nécessaire;
Mesures de gestion des déchets	Ne pas rejeter dans les eaux et les sols agricoles; Incinération par des sociétés spécialisées.; Envoyer dans une station d'épuration municipale.;
3. Prévision de l'exposition	
Prévision de l'exposition	Les expositions humaines ne devraient pas dépasser les DNELs, quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place. Les expositions de l'environnement ne doivent pas dépasser les PNECs quand les mesures de gestion

	du risque identifié sont mises en place.

Titre	
Identification de la substance	Acide salicylique; EC No. 200-712-3; Numéro CAS 69-72-7;
Nom du scénario d'exposition	Utilisation industrielle d'adhésifs
étape du cycle de vie	Utiliser dans des sites industriels
activités participatives	PROC 10 -Application au rouleau ou au pinceau PROC 13 -Traitement d'articles par trempage et versage ERC 06d -Utilisation de régulateurs de processus réactifs dans les processus de polymérisation sur les sites industriels (qu'ils soient ou non inclus dans/sur l'article)
Processus, les tâches et les activités couvertes	Distribution uniforme avec une application à l'aide d'un rouleau
21 Conditions opérationnelles et des mesures de gestion des risques	
Conditions d'exploitation	**État physique:**Liquide **Conditions générales d'exploitation** Durée d'exposition par jour sur le poste de travail (par employé): 8 heures / jour; Jours d'émission par an: 365 jours/année; A l'intérieur avec une bonne ventilation générale; Utilisation en extérieur;
Mesures de la gestion du risque	Dans les conditions de mise en oeuvre décrites ci-dessus les mesures de la gestion du risque suivantes s'appliquent : **Mesures de la gestion du risque** **Santé humaine** Éviter le contact direct avec la peau; Porter des gants résistants chimiquement (testés selon la EN374) et suivre une formation de base pour les employés. Reportez-vous à la section 8 de la fiche de données de sécurité pour la nature de gants spécifiques.; **Environnemental** Non nécessaire;
Mesures de gestion des déchets	Pas de mesure spécifique à l'utilisation pour la gestion des déchet. Se réferer à la section 13 de cette FDS.
3. Prévision de l'exposition	
Prévision de l'exposition	Les expositions humaines ne devraient pas dépasser les DNELs, quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place. Les expositions de l'environnement ne doivent pas dépasser les PNECs quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place.

Titre	
Identification de la substance	Acétone; EC No. 200-662-2; Numéro CAS 67-64-1;
Nom du scénario d'exposition	Utilisation professionnelle d'adhésifs
étape du cycle de vie	Pour usage professionnel/industriel uniquement
activités participatives	PROC 10 -Application au rouleau ou au pinceau ERC 08a -Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur) ERC 08d -Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)
Processus, les tâches et les activités couvertes	Application of product with a roller or brush.
21 Conditions opérationnelles et des mesures de gestion des risques	

Conditions d'exploitation	**État physique:**Liquide **Conditions générales d'exploitation** Présume l'utilisation a plus de 20°C au-dessus de la température ambiante; Durée d'exposition par jour sur le poste de travail (par employé): 4 heures / jour;
Mesures de la gestion du risque	Dans les conditions de mise en oeuvre décrites ci-dessus les mesures de la gestion du risque suivantes s'appliquent : **Mesures de la gestion du risque** **Santé humaine** Lunettes - résistant aux produits chimiques; **Environnemental** Non nécessaire;
Mesures de gestion des déchets	Pas de mesure spécifique à l'utilisation pour la gestion des déchet. Se réferer à la section 13 de cette FDS.
3. Prévision de l'exposition	
Prévision de l'exposition	Les expositions humaines ne devraient pas dépasser les DNELs, quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place. Les expositions de l'environnement ne doivent pas dépasser les PNECs quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place.

Titre	
Identification de la substance	Acétone; EC No. 200-662-2; Numéro CAS 67-64-1;
Nom du scénario d'exposition	Utilisation professionnelle d'adhésifs
étape du cycle de vie	Pour usage professionnel/industriel uniquement
activités participatives	PROC 11 -Pulvérisation en dehors d'installations industrielles ERC 08a -Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur) ERC 08d -Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)
Processus, les tâches et les activités couvertes	Application du produit Pulvérisation de substances/mélanges.
21 Conditions opérationnelles et des mesures de gestion des risques	
Conditions d'exploitation	**État physique:**Liquide **Conditions générales d'exploitation** Présume l'utilisation a plus de 20°C au-dessus de la température ambiante; Durée d'exposition par jour sur le poste de travail (par employé): 4 heures / jour;
Mesures de la gestion du risque	Dans les conditions de mise en oeuvre décrites ci-dessus les mesures de la gestion du risque suivantes s'appliquent : **Mesures de la gestion du risque** **Santé humaine** Lunettes - résistant aux produits chimiques; **Environnemental** Non nécessaire;
Mesures de gestion des déchets	Pas de mesure spécifique à l'utilisation pour la gestion des déchet. Se réferer à la section 13 de cette FDS.
3. Prévision de l'exposition	
Prévision de l'exposition	Les expositions humaines ne devraient pas dépasser les DNELs, quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place. Les expositions de l'environnement ne doivent pas dépasser les PNECs quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place.

Titre

Identification de la substance	Oxyde de zinc; EC No. 215-222-5; Numéro CAS 1314-13-2;
Nom du scénario d'exposition	Utilisation professionnelle d'adhésifs
étape du cycle de vie	Pour usage professionnel/industriel uniquement
activités participatives	PROC 10 -Application au rouleau ou au pinceau PROC 11 -Pulvérisation en dehors d'installations industrielles PROC 13 -Traitement d'articles par trempage et versage ERC 08c -Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en intérieur)
Processus, les tâches et les activités couvertes	Peut etre appliqué au rouleau ou par pulvérisation.
21 Conditions opérationnelles et des mesures de gestion des risques	
Conditions d'exploitation	**État physique:**Liquide **Conditions générales d'exploitation** Exposition continue; Fréquence d'exposition sur le lieu de travail (par employé): 8 heures / jour; Quantité utilisée par application par utilisateur: 50 Tonnes par an;
Mesures de la gestion du risque	Dans les conditions de mise en oeuvre décrites ci-dessus les mesures de la gestion du risque suivantes s'appliquent : **Mesures de la gestion du risque** **Santé humaine** Lunettes - résistant aux produits chimiques; Vêtements de protection / Porter des vêtements de protection appropriés.; Porter des gants résistants chimiquement (testés selon la EN374) et suivre une formation de base pour les employés. Reportez-vous à la section 8 de la fiche de données de sécurité pour la nature de gants spécifiques.; **Environnemental** Non nécessaire;
Mesures de gestion des déchets	Ne pas rejeter dans les eaux et les sols agricoles;
3. Prévision de l'exposition	
Prévision de l'exposition	Les expositions humaines ne devraient pas dépasser les DNELs, quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place. Les expositions de l'environnement ne doivent pas dépasser les PNECs quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place.

Titre	
Identification de la substance	Acide salicylique; EC No. 200-712-3; Numéro CAS 69-72-7;
Nom du scénario d'exposition	Utilisation professionnelle d'adhésifs et de mastics
étape du cycle de vie	Utiliser dans des sites industriels
activités participatives	PROC 10 -Application au rouleau ou au pinceau ERC 08c -Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en intérieur)
Processus, les tâches et les activités couvertes	Application avec un vaporisateur
21 Conditions opérationnelles et des mesures de gestion des risques	
Conditions d'exploitation	**État physique:**Liquide **Conditions générales d'exploitation** Durée d'exposition par jour sur le poste de travail (par employé): 8 heures / jour; Jours d'émission par an: 365 jours/année; A l'intérieur avec une bonne ventilation générale;

	Utilisation en extérieur;
Mesures de la gestion du risque	Dans les conditions de mise en oeuvre décrites ci-dessus les mesures de la gestion du risque suivantes s'appliquent : **Mesures de la gestion du risque** **Santé humaine** Éviter le contact direct avec la peau; Porter des gants résistants chimiquement (testés selon la EN374) et suivre une formation de base pour les employés. Reportez-vous à la section 8 de la fiche de données de sécurité pour la nature de gants spécifiques.; **Environnemental** Non nécessaire;
Mesures de gestion des déchets	Pas de mesure spécifique à l'utilisation pour la gestion des déchet. Se réferer à la section 13 de cette FDS.
3. Prévision de l'exposition	
Prévision de l'exposition	Les expositions humaines ne devraient pas dépasser les DNELs, quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place. Les expositions de l'environnement ne doivent pas dépasser les PNECs quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné , à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaitre et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité. De plus, cette FDS est fournie pour transmettre des informations sur la santé et sécurité. Si vous êtes l'importateur officiel de ce produit dans l'Union Européenne, vous êtes responsables de toutes les exigences réglementaires, y compris, sans toutefois vous y limiter, en ce qui concerne les enregistrements/notifications des produits, le suivi des volume des substances et l'enregistrement éventuel de substance.

Les FDS de 3M en France sont disponibles sur le site www.3m.fr